

D.2021.12.15.6.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

6 – GESTION DU PATRIMOINE
6.8 – Marché n° M210119 pour la réalisation des installations des équipements embarqués Bus et Tramways du réseau Tisséo - Autorisation de signer le marché avec la société SEIPRA

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération n° D.2021.04.07.6.2 en date du 7 avril 2021, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer la convention de mandat n° CM 2021-1009 à conclure avec Tisséo Voyageurs pour la mutualisation de l'installation des équipements embarqués bus/tramway. L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 3 000 000 € HT, ce qui nécessite une approbation du Comité Syndical. La fin des travaux est prévue à fin décembre 2024.

Dans le cadre de ce treizième mandat, Tisséo Collectivités souhaite confier à Tisséo Voyageurs la réalisation de l'opération de mutualisation de l'installation des équipements embarqués bus /tramways.

Afin de traiter l'obsolescence des matériels embarqués à bord des bus et des rames de tramway tout en réduisant le temps d'indisponibilité du matériel roulant, il a été décidé de mutualiser l'installation des équipements embarqués pour les différents systèmes dans les bus et tramways.

Deux systèmes nécessitent des opérations de migration. Il s'agit du SAE (Système d'Aide à l'Exploitation) et de la billettique. Un autre système doit s'ajouter à ceux déjà présents : l'Open Payment. Enfin, la connectivité embarquée nécessite d'évoluer afin d'offrir à ces systèmes la liaison sol/bord dont ils ont besoin pour opérer leurs fonctionnalités en mode cible.

L'ensemble de ces programmes d'investissements et le montage associé ont été présentés à la Commission de Maitrise d'Ouvrage Patrimoine et Investissements le 11 janvier 2021.

Le présent marché concerne la mutualisation de l'installation des équipements embarqués bus/tramway. Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans.

Le marché est scindé en 3 phases :

Phase(s)	Désignation
1	Phase d'études et de prototypage : Dans le cadre de cette phase, le Titulaire doit réaliser un état des lieux détaillé du parc de véhicules Tisséo. Cet état des lieux permettra de déterminer avec précision les configurations matérielles et les câblages existants à prendre en compte pour réaliser la dépose des matériels et des câbles ainsi que leur remplacement par de nouveaux équipements.
2	Phase d'installation sur les 1ers de séries et pilotes : A la suite de la validation de chacune des spécifications d'installation par Tisséo Voyageurs (une par série de véhicules), le Titulaire réalisera une installation de l'ensemble des équipements sur un véhicule « premier de série » de chacune des séries identifiées et conformément aux spécifications d'installation. Cette opération comprendra également la dépose des composants à remplacer et des câbles auxquels ils étaient reliés. Avant de lancer le déploiement de nouveaux équipements SAE et billettiques dans les bus et rames de tramway, ceux-ci doivent être testés par Tisséo Voyageurs sur des véhicules en opération. Ce sera l'objet de pilotes fonctionnels. Ces tests fonctionnels seront réalisés par Tisséo Voyageurs et ses fournisseurs d'équipements sur 2 bus de 2 séries différentes et 1 rame de tramway.
3	Phase de généralisation des installations : généralisation des installations sur le reste du parc bus et tramway sur les 4 dépôts de véhicules de Tisséo de façon concomitante.

Le marché est conclu à prix mixtes avec un part forfaitaire et une part exécutable sur bons de commande. La part à bons de commande est conclu sans engagement de montant minimum ni maximum.

La consultation a été lancée en vertu des dispositions des articles L. 2124-3 et R2124-4 du Code de la Commande Publique régissant la procédure avec négociation.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 5 juillet 2021 aux publications du JOUE, BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 28 juillet 2021 à 12h00.

4 entreprises se sont portées candidates :

- ARTERAIL
- SAS SEMERU
- SEIPRA SCORE
- SPIE CITYNETWORKS

Sur les 4 candidatures reçues, 4 disposaient des capacités financière, technique et professionnelle suffisantes pour répondre à la présente consultation et ont été retenues.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux 4 candidats retenus le 28 juillet 2021.

La date limite de remise des offres a été fixée au 21 septembre 2021 à 12 heures.

Les enveloppes ont été ouvertes le 21 septembre 2021.

3 entreprises ont remis une offre :

- SPIE CITYNETWORKS
- SEIPRA SCORE
- SAS SEMERU

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 6 décembre 2021, attribué le marché M210119 pour la mutualisation de l'installation des équipements embarqués bus/tramway à l'entreprise SEIPRA pour un montant forfaitaire de 2 233 656 € H.T. et une part à bons de commande sans minimum ni maximum.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature du marché M210119 avec la société SEIPRA et la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

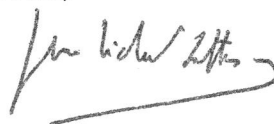
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Voyageurs à signer avec la société SEIPRA, le marché n° M210119 concernant la mutualisation des installations embarquées bus/tramway pour un montant forfaitaire de 2 233 656 € H.T. et une partie à bons de commande sans minimum ni maximum.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES